

René Longet

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, CONCEPT ECONOMIQUE

Définitions et outils

Abstract

Le concept économique dominant est fondé sur une vision linéaire de l'économie: on prend des ressources dans la nature et lui restitue des déchets. La capacité de production et d'absorption de la nature est considérée illimitée.

Or ce modèle ne correspond pas à la réalité des fonctionnements des systèmes naturels. L'économie doit intégrer d'urgence la nature comme facteur de production, comme elle doit le faire avec le facteur social.

Le développement durable fournit le cadre conceptuel de cette intégration, demandant d'élargir la dimension économique aux dimensions sociale et environnementale.

De nombreux instruments ont été développés dans ce cadre pour penser cette intégration, offrir des aides à la décisions et des outils référentiels, et des démarches diverses sont actuellement en cours de par le monde pour aller dans cette direction.

Ces démarches sont largement fondées sur des approches volontaires et sur la réponse favorable des marchés.

Ces démarches sont d'abord des options volontaires:

- Ecologie industrielle
- Location et non vente d'équipements
- Recours à la norme SA 8000
- Recours aux normes ISO 14'000
- Adhésion au Global Compact
- Promotion de produits du commerce équitable
- Identification et traçabilité, usage de labels fiables
- Recours aux fonds éthiques
- Identification à la Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Elles ne sont cependant pas encore dominantes et toute généralisation semble liée à une intégration par la voie politique dans les prix des coûts environnementaux et sociaux, ainsi qu'à une responsabilité du producteur pour tout le cycle de vie de son produit.

D'autres démarches sont dès lors nécessaires et elle mobilisent le niveau macro-économique et exigent un espace de régulation de droit public:

- Intégration des coûts environnementaux et sociaux non pris en compte, par des taxes, selon divers systèmes
- Permis de polluer (procédure Kyoto)
- Responsabilité du producteur pour son produit durant tout le cycle de vie de celui-ci.

L'ensemble ne fait sens qu'en convergence.

De la nécessité d'une approche intégrée

L'idée dominante dans l'économie, depuis la révolution industrielle, était de faire comme si la capacité de la nature de fournir des ressources et de digérer nos rejets était illimitée. Or il a bien fallu admettre que des ressources surexploitées finissent par disparaître, du moins sont de plus en plus difficiles à substituer ou à reconstituer. Cette prise de conscience oblige maintenant les acteurs économiques à raisonner en cycles, à considérer les déchets comme des ressources, à réduire la pression sur les ressources non renouvelables et à garantir la capacité de renouvellement de celles qui ne le sont pas.

L'économie naturelle fonctionne depuis les origines grâce au recyclage de la matière, faute de quoi la vie se serait éteinte depuis longtemps. Il s'agit de passer d'une représentation linéaire à une réalité qui est en boucle, de considérer que la nature a constitué un capital, qu'elle travaille pour nous. Une piste prometteuse s'ouvre avec le concept d'«écologie industrielle», qui cherche à établir des synergies entre diverses activités, chacune utilisant les déchets de l'autre, et à concevoir le système industriel comme un organisme interconnecté. L'approche passe par des bilans de flux de matières. L'un des pionniers de ce domaine est Suren Erkman, expert internationalement reconnu établi à Genève.

Cette façon d'étendre l'économie au champ social et à la nature commence à être reconnue et l'économie doit progressivement admettre qu'on ne peut pas utiliser à volonté, puis jeter, les ressources - qu'elles soient humaines ou naturelles. Citons parmi les premiers engagements à cet égard la *Charte des entreprises pour le développement durable*, lancée en 1990 par la Chambre de commerce internationale de Paris. Parallèlement, dans le contexte du Sommet de la Terre de Rio, l'industriel suisse Stephan Schmidheiny réunissait en 1992 une cinquantaine de chefs d'entreprises internationales.

La durabilité environnementale

Il est résulté de ce mouvement une organisation qui fait référence, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, plus connue sous son appellation anglaise World Business Council for Sustainable Development et dont le siège est à Genève. Au Sommet de Johannesburg, ce Conseil a été très présent, notamment par un recueil de cas pratiques (*De la parole aux actes, 67 expériences de développement durable dans l'entreprise*). Des programmes sectoriels se sont ajoutés à ces initiatives, comme *Responsible Care* pour la chimie (préconisant un certain nombre d'engagements pour la sécurité, la santé, l'environnement, le dialogue avec l'extérieur, etc.), les démarches d'«éco-efficience» poursuivies notamment par l'OCDE ou aussi de «Qualité totale». Cependant ces efforts ne prennent leur sens qu'en passant du bilan entreprise par entreprise, produit par produit, à une approche d'ensemble du métabolisme du système industriel.

D'autres démarches visent la création de plus-value non pas à travers la vente d'un maximum d'objets mais par leur mise à disposition. Dans le premier cas, le vendeur a intérêt à favoriser l'obsolescence rapide, puisque son revenu dépend de la quantité d'objets écoulés ; le second cas s'accorde à leur durabilité puisque le profit est tributaire d'une exploitation prolongée. Dans cette optique, on cherche à faire évoluer le produit, à le rendre réparable, à assurer sa longévité.

La durabilité sociale

Un autre aspect est celui de la responsabilité sociétale des entreprises (*Corporate Social Responsibility*). CSR-Europe regroupe 18 organisations dans 16 Etats, considérant «*la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires: collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et plus globalement la communauté dans laquelle elle vit*».

L'une des activités est d'engager des partenaires externes à un échange de vues, le *Stakeholder dialogue*.

Dans le même esprit, le Council on Economic Priorities, créé aux Etats-Unis à la suite de l'implication d'entreprises dans la guerre du Vietnam, propose la norme «SA 8'000» (pour Social Accountability, responsabilité sociale). Elle synthétise une douzaine de conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les principaux contenus relatifs aux Droits humains. Elle proscrit le travail forcé ou sous contrainte, celui des enfants, les discriminations (de race, de caste, d'origine, de religion, de sexe et d'orientation sexuelle ou liées, ainsi que dans la formation. Elle récuse toute forme de harcèlement sexuel, de coercition ainsi que d'insulte. Elle interdit de réduire des salaires pour des motifs disciplinaires, et oblige à en préciser les composantes et les déductions.

Le document traite aussi de santé et de sécurité, d'hygiène et de propreté au travail. Il comprend le droit à la négociation collective et à l'organisation syndicale, la protection des délégués du personnel, l'accès de ceux-ci au personnel et le respect des horaires légaux de travail (l'horaire ordinaire ne devant pas dépasser 48 heures par semaine). Enfin, il demande des salaires minimums suffisants pour la satisfaction des besoins de base, et laissant un surplus.

Aux normes sociales correspond en matière environnementale en particulier la famille des normes ISO 14'000 (définissant notamment le bon comportement en matière environnementale, ou le concept de cycle de vie des produits, etc.). L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est une entité privée, aux recommandations qu'on adopte dans une démarche volontaire. Comme le standard social, elles aident à agir dans un marché mondial et contribuent à l'organiser. Mais à la différence des normes sociales, il s'agit, avec ISO, essentiellement de normes de procédure.

Le Pacte mondial de l'ONU (*Global Compact*) regroupe sur une base elle aussi volontaire 1'500 entreprises mondiales autour de 10 engagements à respecter (2 dans le domaine des Droits humains, 3 dans le domaine environnemental, 4 au niveau des normes du travail et le dernier au niveau de la lutte contre la corruption).

Des engagements à la pratique

L'enjeu décisif est naturellement de passer de la théorie et des instruments à la pratique. Or, de nombreux cas témoignent de l'intégration réussie d'aspects de développement durable dans la vie des entreprises.

Prenons tout d'abord les **options stratégiques** qu'on peut rencontrer dans le monde des entreprises:

- l'entreprise citoyenne,
- l'actionnariat responsable,
- les produits de proximité,
- le commerce équitable,
- les fonds éthiques,
- la culture biologique,
- le «tiers secteur» (entreprises organisées en forme coopérative ou associative, soit l'"économie sociale et solidaire", qui fournit environ 10% des emplois en Europe occidentale).

Au niveau institutionnel on peut relever les préférences douanières pour les pays les moins avancés ou la lutte contre la corruption, qui concerne naturellement directement les entreprises.

Ces voies s'inscrivent dans une logique d'apports mesurables et identifiables.

La deuxième approche est technologique. A ce sujet il faut relever que dans la plupart des utilisations des ressources naturelles (et humaines) on peut trouver des technologies nettement moins prédatrices. Et ce serait le moment de dresser un bilan des solutions existantes, de leurs acquis et de leurs limites, et d'en évaluer les possibilités de généralisation. Le faire maintenant sortirait du cadre du présent exposé, mais le besoin est là.

Enfin, il y a les outils:

les écotaxes,

les actions volontaires,

les systèmes de *management* environnemental, déjà cités

les certifications et labels

Tout cela peut et doit amener aux changements nécessaires, mais n'a de sens que dans une vue d'ensemble. Prise isolément une mesure aussi bien intentionnée soit-elle peut se révéler à l'usage une cosmétique d'une évolution qui par ailleurs continuerait à nous échapper. À l'inverse, chaque entité doit passer par des étapes, et que c'est le bien-fondé de ces étapes qu'il faut apprécier. La question cruciale est bien celle de la volonté et de la crédibilité.

La contribution d'une action au développement durable peut aujourd'hui aisément être vérifiée, à travers les *ratings* environnementaux et sociaux, des mesures de flux, des méthodologies, des rapports environnementaux et sociaux, et la diffusion de ces données sur Internet. Pour mettre en place ce suivi des engagements pris par les entreprises se développent des procédures de *reporting* social, éthique et environnemental, par exemple le *Global Reporting Initiative*, institution indépendante collaborant avec les Nations Unies et basée à Amsterdam, ou le *Social Watch System* établi en Uruguay qui rassemble les informations de 500 ONG.

Le rôle du consommateur

En économie la relation au consommateur reste un facteur décisif. Encore moins que le monde politique, l'entreprise ne peut vivre à côté du marché. Même si celui-ci se laisse influencer par les modes et la publicité, l'action des entreprises demeure un chassé-croisé quotidien entre offre et demande, et les hésitations de l'économie ne sont que les reflets de nos propres indécisions.

Par chance, même si son porte-monnaie est à la peine, le consommateur semble aujourd'hui moins enclin à acheter un produit fait par des prisonniers, des enfants exploités ou des personnes sans droits. Il se méfie des objets dont il ne connaîtrait pas l'origine ou la composition. Ainsi s'affirme depuis un certain temps l'idée que l'acte d'acheter comporte une dimension éminemment politique, d'autant qu'il est accompli par chacun quotidiennement. Simultanément, la doctrine dominante, à l'OMC notamment, peine à admettre que les méthodes et conditions de production sont inséparables de la qualification d'un produit.

Le *trend* vers la santé et le *wellness* peut revêtir un aspect égocentrique, mais favorise indiscutablement les produits à plus-value environnementale et notamment l'essor de la culture biologique. Il existe un autre indice d'une relation plus forte entre producteur et consommateur : la montée des labels (ou signes distinctifs). De nombreux labels écologiques, régionaux, sociaux et appellations d'origine contrôlée ont été créés (pour le bois, le poisson, l'électricité, le coton, les produits alimentaires, les tapis, etc). Chaque fois l'enjeu est le niveau des exigences posées par le label, et leur contrôle.

Le développement de l'information sur les étiquettes a permis au consommateur de mieux utiliser le pouvoir qui est le sien. Parmi les contributions aux standards sociaux et au développement, notons les filières du commerce équitable. Quoique encore fort limitées, globalement, elles permettent de garantir un prix rémunérateur au producteur du Sud, et un accès direct à nos marchés. En Suisse, le label Max Havelaar (démarche mise sur pied en 1987 par un Hollandais établi au Mexique, introduite par les ONG de développement) représente des parts de marché importantes pour certaines denrées (25% pour la banane). Pour les tapis, 20% sont importés en Suisse sous des labels sociaux.

Sur un plan général, les prix doivent maintenant intégrer les coûts externes représentant des aspects environnementaux, précédemment négligés. Le surcoût dont sont affectés les produits du commerce équitable relève de la même logique: incorporer le coût d'une injustice évitée. Ne pas payer ce «juste prix», c'est, en quelque sorte, voler la nature ou spolier son prochain.

L'attitude des collectivités publiques comme clientes sur les marchés est aussi devenue un levier important, tout comme les campagnes d'opinion. En Suisse, 70% des vêtements vendus proviennent d'Asie. À la suite de la campagne *Clean Clothes* lancée en 1999, au cours de laquelle 70'000 cartes avec des revendications sociales ont été envoyées à des entreprises, des importateurs sont entrés en négociation, et des accords ont pu être conclus. À travers l'organisation faîtière du commerce européen, la *Foreign Trade Association*, plusieurs entreprises ont révisé à la hausse leurs exigences sociales. Pour assurer le contrôle sur place, des sociétés d'inspection et de certification ont été mandatées.

Une tendance en direction du développement durable apparaît aussi dans le secteur financier. On a vu naître des fonds d'investissement dits durables ou éthiques tels que le *Dow Jones Sustainability Index* ou encore le *FTSE4Good Index*. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions quant à la relation développement durable-rentabilité de ces indices, mais il semble bien que les entreprises qui intègrent le développement durable à leur stratégie sont plus performantes que les autres, peut-être aussi parce qu'elles perçoivent mieux les préoccupations des sociétés dans lesquelles elles opèrent, se révèlent plus ouvertes au changement et sont généralement mieux gérées.

Citons aussi les banques alternatives, et des organisations comme *ethos* (Fondation suisse d'investissement pour un développement durable) ou *Actares* (actionnariat pour une économie durable). La fondation *ethos* illustre la place que peuvent prendre des investisseurs, en l'occurrence des caisses de pension, dès lors qu'ils décident d'associer performance économique et responsabilité environnementale et sociale. Il s'agit également d'accompagner l'évolution d'entreprises (une évaluation a lieu à travers une grille de critères) et de porter le débat au niveau des lieux de décision. Aux Etats-Unis, les fonds éthiques représentent 11,3% des placements.

La clé: réaliser la vérité des prix

On peut donc faire beaucoup dans le contexte actuel. Mais il sera difficile de généraliser, comme ce serait nécessaire, des comportements plus sociaux et environnementaux s'ils se révèlent trop pénalisants financièrement - ce qui arrive dans plus d'un cas. Il s'agit dès lors de faire jouer la vérité des prix, soit d'englober de manière systématique, et non sur une base ponctuelle et volontaire, dans le prix final les paramètres sociaux et environnementaux, afin d'arriver à ce que les économistes appellent le "prix total". Autrement dit, il s'agit d'incorporer aux prix des produits l'ensemble des coûts qu'ils recouvrent (le cas du pollueur-payeur ou du commerce équitable) ou représentent (anticipation sur la raréfaction ou prise en compte de la valeur de remplacement).

Cette intégration des coûts environnementaux et sociaux dans le mécanisme des prix et donc de la définition de la rentabilité est un point fondamental de toute politique de développement durable. Le livre *Changer de Cap* avait formulé ainsi les choses en 1992: «S'il est une correction à apporter d'urgence au fonctionnement actuel des marchés, c'est bien l'intégration de ces externalités au calcul des prix de revient. (...) La société doit établir, via des processus politiques, un prix pour l'usage des biens qui sont la propriété commune: l'eau, l'atmosphère, etc.» et «Le fait que le prix de l'énergie ne reflète pas le coût intégral de sa production constitue une incitation objective au gaspillage. (...) Il faut (...) intégrer le coût de l'environnement au prix des biens et des services.»

Pratiquement, les deux facteurs de correction qui apparaissent les plus efficaces en tant que mécanisme de rectification des signaux économiques sont une responsabilité du producteur pour le cycle de vie de ce qu'il lance sur le marché, et l'«écotaxe».

Le protocole de Kyoto mise sur les instruments économiques (échange de permis de polluer entre Etats, voire entre entreprises, comme c'est le cas au sein de l'UE, dans le cadre d'un plafond mondial, l'effet de serre étant un phénomène global) et beaucoup de pays introduisent des éléments de fiscalité écologique, notamment pour le traitement de l'eau ou des déchets. Dans le canton de Neuchâtel, l'Etat définit la rentabilité des investissements énergétiques en incluant les coûts externes.

Enfin, pour l'écotaxe qui est une modulation de l'impôt en vue d'une bonne gestion des ressources, il existe deux modalités complémentaires:

- La première est un déplacement de la fiscalité du travail et du capital vers l'énergie et la consommation de ressources naturelles. Les produits sont affectés, par exemple, à la promotion des énergies renouvelables, ou tombent dans les caisses générales de l'Etat. Mais il faut se garder de prélever une recette dont on a durablement besoin sur une consommation que l'on souhaite décourager.
- La seconde modalité vise exclusivement à orienter l'utilisateur vers un autre comportement : on l'incite à éviter de payer la taxe en choisissant d'autres produits ou en en consommant moins. Dans ce cas, il serait contre-nature d'avoir besoin des recettes collectées car l'objectif est de diminuer l'usage du produit taxé. Aussi les montants récoltés sont-ils redistribués forfaitairement à toute la population. Il faut bien sûr qu'il existe des alternatives à l'usage du produit taxé pour que l'opération fasse sens.

Le Plan d'action de Johannesburg suggère une convention internationale sur la responsabilité sociale de l'entreprise. C'est ainsi que les perspectives micro- et macroéconomiques sont destinées à se rejoindre.